ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 14798

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les difficultes financieres que connait l'Association nationale de prevention de l'alcoolisme. Alors que, face aux ravages de l'alcoolisme - cinq millions environ de personnes connaissent, en France, des difficultes medicales psychologiques et sociales a cause de l'alcool - l'ANPA offre une therapeutique efficace et quatre fois moins couteuse qu'en milieu hospitalier, ses comites departementaux ont recu en 1989, de l'Etat, une aide, en francs constants, inferieure a celle de 1986 - 60 600 000 francs contre 61 900 000 francs. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin que l'ANPA ne soit pas, au moment ou la lutte contre l'alcool au volant est une des priorites des pouvoirs publics, contrainte de licencier des collaborateurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de preserver l'ensemble des moyens affectes a la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la regulation budgetaire sur les credits de prevention de l'alcoolisme. Cette ligne budgetaire a donc conserve en 1989 les credits limitatifs qui ont ete affectes en loi de finances pour les actions menees dans ce domaine. De plus il a porte le taux d'augmentation des enveloppes departementales a 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcout entraine par la revalorisation de la profession d'infirmiere et la hausse des cotisations a la caisse nationale de retraite des agents des collectivites locales. Il confirme son souci de developper tres fortement son action dans ce domaine et la loi de finances pour 1990 prevoit une augmentation de 9,3 millions soit une croissance de 7 p 100 des credits destines aux structures de lutte contre l'alcoolisme et des mesures nouvelles a hauteur de 8 MF pour les actions de prevention du tabagisme et de l'alcoolisme. Par ailleurs un credit de 70 000 francs a ete affecte a la lutte contre l'alcoolisme sur la reserve parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Ehrmann Charles
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14798
Rubrique : Boissons et alcools
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2889